



Cp pas prisent et non payés

Par Schimmelreiter

Bonjour,
j'ai démissionné le 26 juillet dernier d'un poste de serveur.
J'ai reçu pour solde de tout compte :
Salaire de base
1 927.50
Absence pour entrée/sortie
- 299.73
Indemnités compensatrices de CP
741.34
Impôts sur le revenu prélevé à la source -PAS
- 55.98
Cependant, sur ma fiche de paie du mois de juin, il était indiqué:
Solde Congés N-1 : 22
Solde Congés N : 2.50

Ne prenant jamais de CP je m'attendais à être indemnisé. L'employeur ne doit il pas me les payer ? Car 741.34? me semble bien peu et le total des contributions et cotisations bien élevés (532.03? enlevés de ma paie de 2369.11? brut).
Finalement pour ce mois si j'ai reçu 1781.10? net (avec autant de CP restantes je suis très surpris de si peu). Pensez vous que mon patron se soit trompé ? Ou pouvez vous m'expliquer la raison de ce salaire si bas.

Merci de vos réponses,

Cordialement

Par kang74

Bonjour

Pour les cotisations la somme me semble correcte mais la vérification , c'est sur la fiche de paie .

Pour le reste, comment se fait il que vous n'avez pas posé vos congés ?
Vous n'aviez pas un an d'ancienneté , l'entreprise n'a jamais fermé ?
Et sur la fiche de paie de Juillet y a marqué quoi ?

Par Schimmelreiter

Le restaurant a été fermé par la mairie car des travaux devaient être effectués dans l'immeuble. Ces travaux ont durés d'octobre 2023 à mi juillet 2024 où nous avons touché 60% de notre salaire, ce qui nous semblait également bien peu.
Cela pourrait il servir d'empêchement valable pour réclamer mes 22 jours de CP perdus ? car il me semble qu'étant N-1 la date limite est fixé au 31 mai?
J'ai 1 an et 9 mois d'ancienneté.
Désolé de vous déranger avec toutes mes questions mais je ne m'y connais pas?
merciiii